

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**Modification 1 - passage au forfait définitif<sup>1</sup>****A - Identification de l'entité adjudicatrice**

SYNDICAT EAU47  
997 Avenue du Docteur Jean-Bru, Bâtiment B, 47031 AGEN  
Tél. : 05 53 68 44 00  
Email : service.marchespublics@eau47.fr

**B - Identification du titulaire du marché public**

ANTEA FRANCE  
Immeuble Tertiopôle – Entrée A3 - 61 rue Jean Briaud – CS 60054, 33692 MERIGNAC  
Tél. : 0557260280  
Email : secretariat.bordeaux@anteagroup.fr

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

**Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création de 2 forages**

Lot n° 1: Territoire du Villeneuvois - Commune de Villeneuve sur Lot – Création du forage de secours  
Marché n°24138L1

■ Date de la notification du marché public: 18 octobre 2024

■ Durée d'exécution du marché public :

Le délai d'exécution du marché public est de **33 mois** réparti pour chaque élément de mission de la manière suivante :

Élément de mission	Délai d'exécution
<b>Mission</b>	
Études d'avant-projet	2 mois
Études de projet	1 mois
Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	4 mois
Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	3 mois
Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	8 mois
Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	13 mois
<b>Missions complémentaires d'assistance: le contenu des missions est décrit au sein du CCTP</b>	
Dossier conjoint d'autorisation de prélèvement, traitement et distribution	2 mois

■ Montant initial du marché public :

- Montant HT : 48.574,65 €
- Montant de la TVA : 9.714,93 €
- Montant TTC : 58.289,58 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D- Objet de l'avenant****■ Modifications introduites par le présent avenant :**

L'avenant est passé conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique qui traite des modifications prévues sous forme de clauses de réexamen.

Considérant l'article 9.2 du CCAP qui prévoit que "[...] Le forfait de rémunération du maître d'œuvre évolue au cours du marché. La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage du Projet et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. Une modification du marché sous la forme d'un avenant permettra de fixer le forfait définitif de rémunération, cet avenant indiquera le coût prévisionnel de l'ouvrage. [...]"

Considérant que l'étude AVP/PRO remise par le Maître d'œuvre au mois de mars 2026 a été admise par le Maître d'ouvrage.

Considérant que le programme des travaux prévu dans cette étude est arrêté à un montant de 1 259 006,00 € HT réparti en 2 lots :

- Lot 1 : 1 240 390,00 € HT réparti en tranche avec 810 820,00 € HT pour la Tranche ferme, 191 250,00 € HT pour la Tranche optionnelle n°1 et 238 320,00 € HT pour la Tranche optionnelle n°2 ;
- Lot 2 : 18 616,00 € HT (tranche unique).

Considérant que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre est arrêté à un montant de 1 259 006,00 € HT.

Considérant que le taux de rémunération est inchangé et reste à 4,50%.

Considérant que le forfait de rémunération est augmenté comme suit :

Réf.	Description	Unité	Montant en plus
AVP	Études d'avant-projet	Forfait	682,11 €
PRO	Études de projet	Forfait	1.328,32 €
ACT	Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	Forfait	1.651,43 €
VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	Forfait	610,31 €
DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Forfait	10.267,57 €
AOR	Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	Forfait	1.615,53 €
<b>Total de la modification HT</b>			<b>16.155,27 €</b>
<b>TVA de 20%</b>			<b>3.231,05 €</b>
<b>Total de la modification TTC</b>			<b>19.386,32 €</b>

Aucune prolongation de délai n'est accordée pour le présent avenant.

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

- OUI  
 NON

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 16.155,27 €
- Montant de la TVA : 3.231,05 €
- Montant TTC : 19.386,32 €

**AR Prefecture**

Le total de cet avenant dépasse de 33,26 % le montant d'attribution.

047-254702491-20260605-26\_067\_D-AU

Reçu le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

Nouveau montant suivant DPGF jointe en annexe :

- Montant HT : 64.729,92 €
- Montant de la TVA : 12.945,98 €
- Montant TTC : 77.675,90 €

■ Résumé des modifications :

Modification	Montant total HT de la modification	Montant total TTC de la modification
Modification 1 - passage au forfait définitif	16.155,27 €	19.386,32 €
Art. R.2194-1 - Modifications prévues sous forme de clauses de réexamen		

PROJET

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'État et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**Avenant n°1 Forfait définitif  
DPGF - Lot n°1**

**“Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de création de 2 forages - Territoire du Villeneuvois - Commune de Villeneuve sur Lot – Création du forage de secours”**

**Montant prévisionnel  
des travaux :**

**€ 1 259 006,00**

N°	Référence	Description	U	Q	PU HT	% de Rémunération	Total
		<b>Mission</b>					
1	AP	Études d'avant-projet	Forfait	1		0,19 %	€ 2 392,11
2	PRO	Études de projet	Forfait	1		0,37 %	€ 4 658,32
3	ACT	Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	Forfait	1		0,46 %	€ 5 791,43
4	VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	Forfait	1		0,17 %	€ 2 140,31
5	DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Forfait	1		2,86 %	€ 36 007,57
6	AOR	Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	Forfait	1		0,45 %	€ 5 665,53
		<b>Missions complémentaires d'assistance: le contenu des missions est décrit au sein du CCTP</b>					
7	DCAP	Dossier conjoint d'autorisation de prélèvement, traitement et distribution	Forfait	1	€ 8 074,65		€ 8 074,65
					<b>Total HT :</b>		<b>€ 64 729,92</b>
					TVA :		€ 12 945,98
					<b>Total TTC :</b>		<b>€ 77 675,90</b>

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule.

Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.